

RÉUNION DE RENTRÉE 2019-2020

7 septembre 2019

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES
SERVICES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES



L'ÉCOLE

Retour à la semaine de 4 jours

270 élèves,
13 classes avec un dispositif d'inclusion ULIS.



- TPS/PS Mme Puig
- PS / MS Mme Dufour
- MS / GS Mme Bataille
- GS Mme Hebting

- CP Mme Latreille
- CP / CE1 Mme Auconie
- CE1 / CE2 M. Lagarde
- CM1 Mme Schlafer
- CM2 Mme Rufino

Enseignante référente dispositif ULIS : Mme Laurent.

LES HORAIRES DE CLASSE

BÂTIMENT MATERNEL

8h50 – 12h15
13h45 – 16h20

ACCUEIL PAR LES
ENSEIGNANTS

Matin : à partir de 8h40 et
jusqu'à 9h

AM : à partir de 13h35*

*Possibilité d'arriver dès 13h25 sous la responsabilité
des agents communaux pour intégrer le temps de
repos avec les camarades.*

BÂTIMENT PRIMAIRE

8h45 – 12h15
13h45 – 16h15

ACCUEIL PAR LES
ENSEIGNANTS

Matin : à partir de 8h35

AM : à partir de 13h35



Attention aux retards et au signalement des absences

LE TEMPS SCOLAIRE



Par semaine :

4 jours de classe

24 heures d'enseignement

1 heure d'Activités Pédagogiques
Complémentaires (APC)*

***Les APC :**

Bâtiment maternel :

lundi ou mardi de 16h20 à 17h00

Bâtiment primaire :

GS / CP / CE1 / CE2 : mardi de 16h15 à 17h15

CM1 / CM2 : lundi de 16h15 à 17h15

COMMUNICATION AVEC L'ÉCOLE

En début d'année :

- Des dates de réunions avec les enseignants de chaque classe seront communiquées prochainement.
- Le 1^{er} conseil d'école (élection des représentants des parents d'élèves) aura lieu le 11 octobre 2019, précédé d'une réunion d'information le 19 septembre.
- Les enfants disposent chacun d'un cahier de liaison permettant la communication quotidienne entre l'école et la famille.
- Attention il est obligatoire de faire parvenir rapidement à l'école les attestations individuelles d'assurance scolaire.

Rappels généraux :

- Les enseignants et la directrice restent disponibles sur demande, ne pas hésiter à solliciter un rendez-vous.
- La prise de médicaments est interdite à l'école. Des dérogations peuvent être accordées et sont strictement encadrées (se rapprocher des enseignants).



**LES SERVICES
PÉRISCOLAIRES
COMMUNAU**

LA RESTAURATION SCOLAIRE



Un prestataire réalise sur place des repas validés par une diététicienne et la commission menus.

- 2 fois par mois : viande limousine et aliment certifié bio.

- 1 fois par mois : repas complet bio.

+ repas à thème.

Les liaisons entre les classes et le restaurant scolaire, et l'encadrement de la pause méridienne, sont assurés par les agents communaux.

**Pour les plus jeunes :
repas servis à table**

**Pour les primaires :
self en deux services et garderie dans la cour.**



La prise en charge des enfants avec allergies alimentaires nécessite la mise en place d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI). Se rapprocher des services administratifs de la Mairie.

LA RESTAURATION SCOLAIRE



Pour bénéficier du service de restauration, il faut :

- Fournir les documents nécessaires à l'inscription en début d'année ou à tout moment si le besoin n'a pas été anticipé.
- Réserver les repas (en maternelles, un document dans le cahier de liaison; en primaire, un appel chaque matin).

Facturation

- Les tarifs sont modulés en fonction des ressources des familles.
- Une facture est envoyée chaque mois pour les repas pris le mois précédent.
- Vous disposez de plusieurs moyens de règlement : virement bancaire, prélèvement automatique / chèques ou espèces à apporter en Mairie.
- Les réservations non annulées / absences non justifiées sont facturées dès lors que les repas ont été commandés.
- Les délais de règlement des factures doivent être respectés.

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Il accueille les enfants en-dehors des temps de classe et le mercredi sur les semaines d'école, ainsi que pendant les vacances :

Matin avant la classe	Ouverture à 7h, accueil jusqu'à l'heure d'entrée en classe, liaison assurée par les animateurs.	Tarifcation à la demi-heure. Gratuité à partir de 8h30 le matin et de la sortie de classe à 16h30 l'après-midi. Pas de réservation nécessaire. <i>Pour une arrivée entre 8h30 et 8h40, il est préférable de déposer les enfants de maternelle directement dans leur cour, où ils peuvent être pris en charge par l'animateur qui accueille également le ramassage scolaire.</i>
Après-midi après la classe	Ouverture dès la sortie des classes, accueil jusqu'à 19h30, liaisons assurée par les animateurs	
Mercredi	Amplitude d'ouverture : 7h-19h. Accueil de 7h à 9h, Départ entre 17h et 19h. Possibilités d'accueil en journée complète avec ou sans repas, ou en demi-journée avec ou sans repas (voir règlement intérieur pour horaires détaillés).	Tarifcation à la demi-journée; repas et collations gratuits. Réservation obligatoire
Vacances		



Les enfants peuvent être inscrits à partir de l'âge de 3 ans.

Une dérogation peut être accordée sur demande pour les enfants âgés de 2 ans 11 mois pour l'accueil des vacances ; pour les enfants scolarisés, cette tolérance peut-être portée à 2 ans 6 mois pour l'accueil en semaine scolaire.

Section #100% Ados pendant les vacances!

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)



Cadre légal :

- Une structure régie par le Code de l'Action Sociale et des Familles. L'ALSH doit déclarer ses locaux, ses activités et ses animateurs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.
- Des exigences règlementaires : taux d'encadrement, qualification des agents, projet éducatif et pédagogique, déclarations périodiques, contrôles sur place...

La commune organise ses services d'accueil en partenariat étroit avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Caisse d'allocations Familiales de la Corrèze.

Taux d'encadrement :

Jours d'école	Mercredis	Vacances
1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans	1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans	1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
1 animateur pour 18 enfants de 6 ans ou +	1 animateur pour 14 enfants de 6 ans ou +	1 animateur pour 12 enfants de 6 ans ou +

A Donzenac, 14 agents titulaires accueillent les enfants, et 5 agents titulaires assurent les missions techniques (restauration, entretien).

L'équipe est complétée par des agents contractuels pendant les périodes de vacances scolaires.

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Pour bénéficier du service ALSH, il faut :

- Fournir les documents nécessaires à l'inscription en début d'année ou à tout moment si le besoin n'a pas été anticipé.
- Rendre les fiches de réservation pour les mercredis et les jours de vacances (pas de réservation pour les temps d'accueil avant et après la classe).

Règlement intérieur - rappels généraux :

- Les horaires d'accueil doivent être respectés; il est demandé aux parents d'amener les enfants jusque dans les locaux.
- Le règlement intérieur rappelle les conditions de réservation et d'annulation pour les mercredis et les vacances; si elles ne sont pas respectées des pénalités financières sont appliquées.
- L'ALSH ne donne aucun traitement médical aux enfants, sauf dérogation et conditions express (se rapprocher du directeur).
- Les factures sont émises mensuellement pour l'utilisation du service le mois précédent. Vous disposez de plusieurs moyens de règlement : virement bancaire, prélèvement automatique / chèques, espèces, CESU ou chèques vacances ANCV à apporter en Mairie.



L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Un nouveau projet éducatif territorial

*3 axes principaux fixés par le conseil municipal,
qui sous-tendent le travail des équipes au quotidien :*



La connaissance
et le respect des
besoins
fondamentaux de
l'enfant

La contribution à
l'épanouissement
et à la
responsabilisation
des enfants

L'implication des
familles et la
prise en compte
des enjeux de la
parentalité

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT



Un projet pédagogique et des projets d'animation La feuille de route de l'équipe ALSH

On s'amuse
on se repose
on apprend

3 thématiques pour les animations
de l'année scolaire.

Une ouverture sur d'autres thèmes
pendant les vacances,



3-5 ans

Les métiers qui m'entourent



6-8 ans

Bien dans mon assiette,
Bien dans mes baskets!



8-11 ans

Tous différents tous pareils!

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

*Nouveaux horaires de classe,
nouvelle organisation de l'accueil de l'après-midi à l'ALSH*

BÂTIMENT MATERNEL

16h 20 – 17h20

(service payant à partir de 16h30) :

Les enfants restent dans leur bâtiment, prennent leur collation, et participent à des ateliers proposés par les animateurs de l'ALSH : motricité, éveil au livre, loisirs créatifs...

17h20-17h30 :

liaison jusqu'aux locaux de l'ALSH

17h30 – 19h30 :

animations variées, itinérance ludique petits ateliers, temps libre... au choix de l'enfant.

BÂTIMENT PRIMAIRE

16h 15 – 16h30

Temps récréatif, 1^{er} départs (au portail)

16h30-16h45 :

Constitution des groupes, transferts jusqu'aux salles

16h45 – 17h45 :

Créneau consacré à l'étude surveillée et aux ateliers sur inscription + itinérance ludique pour les autres enfants

17h45 – 19h30 :

Animations variées, itinérance ludique, petits ateliers, temps libre... au choix de l'enfant.

L'ITINERANCE LUDIQUE

Pédagogie développée par Laurence Rameau, puéricultrice et formatrice Petite Enfance. 4 grands principes + une méthode (travail d'équipe, projet pédagogique, formation professionnelle...),

1. La libre circulation

Possibilité de mélanger les tranches d'âge = mobiliser les plus jeunes, leur donner envie d'imiter ou de suivre les plus grands. Quant à ces derniers, "les enfants sont naturellement capables d'empathie", ils font attention aux plus petits et ont plaisir à interagir avec eux. L'adulte fait confiance au plus grand ce qui le valorise et l'encourage à être plus autonome.

2. La liberté de jeu

L'enfant est auteur et acteur de son jeu. L'espace est aménagé mais les enfants sont libres d'explorer à leur rythme, selon leurs envies du moment. Ils peuvent aussi agir sur leur environnement et déplacer les objets à leur guise. L'alternance entre jeux libres et activités dirigées est importante.

3. L'accompagnement des enfants par tous les adultes

Parents et professionnels = coéducation. Les parents peuvent aller partout dans le principe d'itinérance ludique. L'ensemble des espaces de jeu sont ouverts.

- 1. L'animateur est positionné de façon stratégique. C'est un repère, il doit pouvoir observer un grand nombre d'enfants et être visible de tous et par tous - en hauteur.*
- 2. L'intérêt des professionnels porté sur les actions de l'enfant : on accompagne l'enfant par la verbalisation, en nommant ses actions, ses actes, plutôt qu'en lui disant simplement "bravo!"*
- 3. Les valeurs ajoutées que le professionnel est en mesure de donner à l'action de l'enfant.*

4. Des univers ludiques, mutualistes, concordants et concomitants

Plusieurs univers - motricité, manipulation, jeux symboliques, langage, construction... Réflexion sur l'aménagement des espaces, la proposition.... Tout univers ludique ne peut se concevoir sans la présence d'un adulte / un "phare".

LE TRANSPORT SCOLAIRE

TRANSPORT SCOLAIRE

Le ramassage scolaire, de la compétence du Conseil Régional, est organisé pour les enfants de plus de 3 ans et résidant à plus de 3km des écoles.

Pour tous renseignements :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>

contact-transport19@nouvelle-aquitaine.fr

05 55 45 57 07



Les enfants qui arrivent ou partent avec le transport scolaire sont encadrés par les agents communaux (accueil, liaisons)

POUR PASSER TOUS ENSEMBLE UNE BELLE ANNÉE...

Inscrivez par précaution vos enfants au restaurant scolaire et à l'ALSH : même si vous ne pensez pas avoir recours aux services, nous pourrons prendre en charge vos enfants en cas d'empêchement de votre part au moment de venir les chercher. Pensez à communiquer rapidement tout changement de situation ou de coordonnées.

N'oubliez pas de bien lire les règlements intérieurs; les équipes enseignantes et communales sont à votre écoute pour toute question.

Que ce soit pour des questions administratives ou plus individuelles, n'hésitez pas à solliciter rapidement des rendez-vous. La communication, dans l'écoute et le respect réciproques, facilite toujours la recherche de solutions.

Les documents relatifs à l'organisation des services sont consultables sur le site internet de la commune. Ils peuvent être imprimés sur demande pour les familles qui le souhaitent.

TRÈS BONNE ANNÉE SCOLAIRE À TOUS!!!